

MARTIGNAT

Bulletin d'information de l'équipe municipale

Info

57

Juillet 2015

Sommaire

- Ralentisseurs et zone 30 km/h
- Cinq points de collecte
- Le parcours citoyen
- Le saviez-vous ?
- 14 juillet et St Maurice
- Rénovation des façades
- Charte zéro pesticide
- Supplément :
 - Opération tranquillité vacances
 - Tennis Club Martignat

Manifestations

JUILLET 2015

Vendredi 3 : Concours de pétanque des Vétérans du Foot

Mardi 14 : Commémoration à 10h30, stèle des Granges
Parade des Folklories à 11h30
Repas républicain à partir de 12h00
→ Détails en page 4

SEPTEMBRE 2015

Vendredi 18 – Dimanche 20 : Fête de la Saint Maurice avec fête foraine
→ Détails en page 4

Dimanche 27 : Journée paroissiale



www.martignat.com

martignat@wanadoo.fr

Ralentisseurs et zone 30 km/h

Entrée de Martignat, route de Groissiat

Parce qu'un nombre croissant de véhicules empruntent cet accès et pour la plupart à vitesse excessive et pour sécuriser l'accès au village et au plateau sportif, des ralentisseurs vont être mis en place route de Groissiat.

A l'entrée dans Martignat, deux coussins lyonnais seront chargés de faire baisser la vitesse. Deux séries de ralentisseurs jusqu' à l'entrée du stade, de type dos d'ânes, éviteront aux véhicules de reprendre de la vitesse. La mise en place est prévue début juillet.



Coussins lyonnais à l'entrée du village, route de Groissiat

Traversée du hameau d'Evron

Dans le même esprit, une zone 30 km/h a été mise en place du nord au sud du hameau, ainsi qu'un marquage au sol dans le centre.



Tri sélectif : cinq points de collecte

Martignat, c'est **cinq** points de collecte et de tri. En accord avec le sidefage, depuis quelques mois, **deux** nouveaux points de collecte ont été installés : ZA des Lavours et sur parking du Complexe du linge.



1



2



3



4



5

- 1 Parking du Complexe du linge vers la rue des Peupliers.
- 2 ZA des Lavours
- 3 Evron
- 4 Vers le cimetière
- 5 Rue du Chemin de fer

Trier, c'est éviter une augmentation du coût de l'enlèvement des ordures ménagères.

Trier, c'est du civisme.

Trier, c'est l'affaire de tous.

Chaque container est clairement identifié. Il n'y a pas d'erreur possible.

Pourquoi composter : le compostage est un processus de transformation de la matière organique par des micro-organismes en un produit stabilisé, semblable à l'humus de nos forêts.

30% des déchets de la poubelle peuvent être compostés.

Un intérêt agronomique : sert à fertiliser vos plantes.

Un intérêt économique : permet d'économiser sur l'achat de produits phytosanitaires (engrais, pesticides, terreau) et sur les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Un intérêt environnemental : cela valorise les déchets, évite le gaspillage de nos ressources naturelles et réduit les gaz à effet de serre en diminuant l'incinération et en évitant la fermentation.

Avec le tri, vos déchets ont une seconde vie

DÉCHETS DE VOTRE COMPOSTEUR	DÉCHETS DE VOTRE CONTENEUR BLEU	DÉCHETS DE VOTRE CONTENEUR JAUNE	DÉCHETS DE VOTRE CONTENEUR VERT
			
			



Le parcours citoyen

Bien qu'actuellement sujet d'un débat national, le parcours de citoyenneté comporte toujours trois étapes obligatoires pour chaque jeune garçon et fille :

1. Enseignement de défense

Programmée dans les classes de 3ème et 1ère, la sensibilisation au devoir de Défense fait partie intégrante de l'enseignement civique.

2. Le recensement

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. **Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.** La mairie (ou le consulat), remet alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement. Elle est en effet réclamée pour tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...). Les données issues du recensement faciliteront l'inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

3. La journée défense de citoyenneté (JDC)

La JDC est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans. La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que notre liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes la Défense.

Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée. Le programme de la journée comprend :

- un petit-déjeuner d'accueil,
- des modules d'informations sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la défense,
- des tests de connaissance de la langue française établis par l'éducation nationale,
- un repas le midi,
- une initiation aux gestes de premiers secours dans une majorité de sites,
- éventuellement une visite des installations militaires.

En fin de journée, un **certificat de participation** est remis. Il est **obligatoire** pour l'inscription aux **examens et concours** soumis au contrôle de l'autorité publique.



Le saviez-vous ?

Martignat, une des rares communes à collecter encore les gros déchets un fois par mois

Comme vous le savez déjà, la commune organise un ramassage de vos gros déchets le premier

MERCREDI

de chaque mois.

Mais ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que nous sommes une des dernières communes de la CCHB à le pratiquer aussi simplement pour l'utilisateur, sans inscription préalable. Alors, pour que ce service perdure, nous demandons à chacun d'entre vous de ne sortir vos déchets que la veille au soir ou le jour même de préférence.

Merci de ne pas encombrer les rues plusieurs jours à l'avance.

Donnons, tous ensemble, une belle image de notre village.



Commémoration du 14 juillet et Folklories du Haut-Bugey

Le mardi 14 juillet à 10h30, Monsieur le Maire vous invite à participer au recueillement à la stèle Louis Moreau aux Granges. Il vous donne ensuite rendez-vous à 11h30 au complexe sportif du lange (intérieur ou extérieur selon la météo) pour assister au spectacle des Folklories. Cette année, ce sera un groupe portugais, le ballet "RANCHO TIPICO DE S.MAMEDE DE INFESTA".

A partir de 12 heures, ouverture de la buvette suivi du repas organisé par l'Amicale des Pompiers et le groupe théâtral « Les Chats » au complexe du Lange ou à la salle des fêtes en fonction du nombre de personne.

Animation musicale durant l'après-midi.

Les cartes sont en vente en Mairie et au sein des différentes associations.



Fête de la St Maurice avec fête foraine

Vendredi 18 septembre 2015 :

A partir de 19 heures : Concert assuré par les « **Marins de l'Oignin** » au profit des enfants handicapés sur le parvis de la mairie ou dans la salle des fêtes de la mairie selon le temps.

Buvette + vente de crêpes

Durée : 2 heures

Samedi 19 septembre 2015 :

A partir de 14 heures : **initiation aux boules pour adultes ouvert à tous**. L'association des boulistes assurera la buvette et la vente de côtelettes.

Remise de prix à l'issue de cette initiation.

Dimanche 20 septembre 2015 :

9 h 30 : ballade organisée par les chasseurs

11 h 30 : apéritif servi par la municipalité

12 h 30 : repas avec le plat emblématique de la Louisiane : le JAMBALAYA

Animation assurée par le Groupe « **Cocktail Jazz Band** » Jazz New Orléans

Buvette, tout au long du repas assurée par l'association « Les Voyelles »

Cartes en vente en Mairie ou par les associations au prix 15 euros et 10 euros pour les enfants.

Animation pour les enfants, château gonflable.



Rénovation des façades

Dans le cadre de « l'opération façades » conduite par la Communauté de Communes du Haut-Bugey, une aide est attribuée pour la rénovation des façades par la commune. Celle-ci porte sur 25% du coût des travaux, toutes taxes incluses, plafonnée à 2 000 € auxquelles s'ajoutent les 5% de la CCHB (plafond de 500 €). Si le chantier prévoit une isolation thermique extérieure, le plafond est porté à 3 000 €.

Lorsqu'au ravalement de façade s'ajoute l'échange d'anciens éléments (lambrequins et volets en bois), une aide complémentaire de 30 % peut être allouée sur dossier. Elle est plafonnée à 600 €.

Pour tous renseignements, adressez-vous en Mairie ou à URBANIS qui tient des permanences à la Communauté de Communes du Haut-Bugey au 06 89 20 30 10.

Charte zéro pesticide à cinq ans

Des démarches sont engagées tant au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) qu'au niveau national pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...). La charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages.

Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ». Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés. Pour cette démarche, la commune sera accompagnée par le SIVU du Lange et de l'Oignin.

PESTICIDES:
**ON PEUT
S'EN PASSER!**

Opération tranquillité-vacances

Si vous vous absentez pendant les vacances, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile, votre entreprise ou votre exploitation agricole au cours de leurs patrouilles quotidiennes

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre brigade de gendarmerie. Des surveillances seront effectuées de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations ou locaux professionnels.

Que devez-vous faire ?

La gendarmerie met à votre disposition un formulaire de signalement d'absence dans toutes les brigades. Il est également accessible sur internet :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/Zooms/Operation-tranquillite-vacances>

Cette demande renseignée doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

Recommandations générales

Vos voisins sont vos meilleurs gardiens. Il faut s'attacher à développer et entretenir, autant que faire se peut, des relations courtoises, amicales et de confiance entre les habitants d'une même rue, d'un même quartier.

Il faut savoir observer et noter toute anomalie (la fréquentation inhabituelle et répétée du quartier par une personne ou un groupe de personnes, des démarcheurs à domicile...). Il faut signaler les véhicules suspects en relevant le type, la couleur et la plaque d'immatriculation.

Il ne faut pas hésiter à appeler la gendarmerie. Composer le 17 doit être un réflexe.

Quelques conseils avant de vous absenter

Avant votre départ, fermez correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous.

Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou un membre de la famille.

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordante de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation.

Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Pour les entreprises, des mesures doivent être prises pour aménager les abords afin de fixer les limites et constituer le premier obstacle pour le délinquant. La sûreté du site devra être renforcée par une protection mécanique des ouvertures et par une protection électronique (éclairage, alarme, vidéo). Les accès au réseau informatique, coffre, bureau d'études, réserve, devront être réglementés et devront faire l'objet de toute votre attention. Un correspondant sûreté est à votre disposition à la brigade de gendarmerie pour vous conseiller.

Pour les agriculteurs, hormis les mesures de protection à prendre pour votre domicile, pensez à ranger votre matériel électroportatif, à ne pas laisser les clés sur les véhicules agricoles, à bien sécuriser le gros matériel, à protéger votre cuve à fuel, à isoler des vues les lieux de stockage.



Tennis Club Martignat

Affilié à la **FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS.**



Présentation du bureau

Présidente : S. PONCET, Trésorière : D. MANDRILLON et A. BEVAND, Secrétaire : V. PETIT.
Membres : C. COLLETAZ et M. BREVET.

Présentation de l'association

Le club dispose de deux courts extérieurs accessibles à tous (hors heures de cours) et d'un terrain couvert réservé aux membres de l'**ECOLE DE TENNIS.**

L'inscription à l'**ECOLE DE TENNIS** (90€/an, licence comprise) est valable pour l'année de mi- septembre à juillet. Un moniteur dispense des cours pour les enfants à partir de 6 ans ainsi que pour les adultes.

Les licences sont valables du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante et délivrées, à la demande, tout au long de l'année. Une clé d'accès aux courts extérieurs est remise contre caution (restituée à son retour).

Le prix d'une licence en accès libre est de 55€.

Pour toute information, nous vous invitons à prendre contact avec nous au 06 84 25 03 27 / 06 29 98 54 89 ou lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera le **jeudi 17 septembre 2015 à 19h00** au plateau sportif.

Actualité du club

Le vendredi 8 mai 2015 à Péronnas avait lieu la journée de « LA FETE DU MINI TENNIS ».

La petite Ceylin du Tennis Club Martignat a participé à cette journée regroupant environ 120 enfants du département, nés entre 2008 et 2010. Elle était accompagnée de ses parents et de son entraîneur Patrick DUROUD et faisait équipe avec 3 garçons du Tennis Club Dortan.

Les futurs champions ont participé à divers ateliers autour de la pratique du tennis. Leurs performances furent couronnées, à la fin de cette journée très conviviale, d'une belle médaille : Ceylin gardera longtemps en tête cette journée extraordinaire !



L'équipe et l'entraîneur

Le 6 juin 2015, le **TENNIS CLUB MARTIGNAT** a organisé sa « **FETE DU TENNIS** » ouverte à tous !

Une journée pour petits et grands, débutants et plus confirmés !!

Au programme : ateliers pour les enfants, jeux autour du tennis avec des lots à remporter, initiation au tennis...

Et pour les adultes petits matchs en double, buvette et repas.

Une journée festive et sympathique.

